



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

3 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS PAR LE DÉPARTEMENT LORS DE LA COMMISSION PERMANENTE

VENDREDI 11 FÉVRIER 2022

DOSSIER DE PRESSE



www.saoneetloire71.fr

I AU NIVEAU DU DÉPARTEMENT

COLLÈGES

> PLUS DE 2,2 M€ DE CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES 9 COLLÈGES PRIVÉS

Le Département participe annuellement aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés. Ici, il s'agit de la contribution départementale aux établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'État sous la forme de deux contributions forfaitaires versées par élève et par an, calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public. Les collèges privés sont désormais au nombre de 9 puisque les collèges chalonnais « Le Devoir » et « Saint-Dominique » ont fusionné à la rentrée 2021 pour former « le collège Saint-Charles ».

> RÉFORME DE TABLETTES ÉDUCATIVES

Le Département de Saône-et-Loire a équipé les collèges avec des tablettes éducatives, soit en mode individuel, c'est-à-dire une tablette par élève, soit en mode collectif. La Commission permanente, lors de sa séance du 3 mai 2019, a adopté le règlement départemental relatif à l'utilisation et à la cession de tablettes numériques au sein des collèges de Saône-et-Loire.

- Les collèges peuvent céder les tablettes à un prix maximum de 20 €, soit aux responsables légaux des collégiens, soit au personnel du collège.
- À défaut, le Département récupère auprès des collèges les matériels non cédés pour les remettre à

des associations humanitaires, organismes d'intérêt général ou les confier à un organisme habilité à démanteler et recycler le matériel informatique ou le détruire.

- Les recettes perçues en cas de vente doivent être utilisées par les collèges pour l'acquisition de matériels ou de ressources numériques.

19 collèges sont concernés cette année par la réforme de tablettes amorties et dont la garantie arrive à échéance en 2022.

- Collège Les Bruyères à La Clayette
- Collège Guillaume des Autels à Charolles
- Collège Jean-Moulin à Montceau-les-Mines
- Collège Centre au Creusot
- Collège La croix menée au Creusot
- Collège Robert-Schuman à Mâcon
- Collège Victor-Hugo à Lugny
- Collège Pierre-Paul Prud'hon à Cluny
- Collège En bagatelle à Tournus
- Collège Les chênes rouges à Saint-Germain-du-Plain
- Collège Roger-Boyer à Cuiseaux
- Collège Olivier de la Marche à Saint-Martin-en-Bresse
- Collège Pierre-Vaux à Pierre-de-Bresse
- Collège Les Trois Rivières à Verdun-sur-le Doubs
- Collège Le petit Prétan à Givry
- Collège Jean-Vilar à Chalon-sur-Saône
- Collège Jacques-Prévert à Chalon-sur-Saône
- Collège Robert-Doisneau à Chalon-sur-Saône
- Collège Henri Vincenot à Louhans.



+ 2,2 MILLIONS D'EUROS

de contribution au
financement des
9 collèges privés



1 350 €

d'aides à la formation
des jeunes à l'animation
et à l'encadrement sportif

SPORT / ASSOCIATIONS

AIDE À LA FORMATION DE 15 JEUNES POUR L'ANIMATION ET L'ENCADREMENT SPORTIF

Le Département de Saône-et-Loire encourage l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes de moins de 25 ans domiciliés en Saône-et-Loire, en réduisant le coût d'accès aux formations conduisant à l'obtention du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) et du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), en application du règlement départemental adopté par l'Assemblée départementale du 30 septembre 2021.

Les aides du Département aux BAFA, BAFD et BNSSA sont versées directement aux organismes habilités. Une convention de partenariat annuelle est conclue entre le Département et chaque organisme de formation aux BAFA et BAFD. La mission de formation au BNSSA est confiée à l'Association départementale

de protection civile de Saône-et-Loire (ADPC 71).

5 organismes de formation au BAFA – BAFD ont transmis les dossiers de 15 stagiaires, pour une prise en charge d'un montant total de 1 350 €.

- 90 € pour les Francas Auvergne Rhône-Alpes pour un stagiaire de La Chapelle-de-Guinchay
- 360 € pour l'IFAC Bourgogne pour 4 stagiaires de Tournus, Chalon-sur-Saône et Ouroux-sur-Saône
- 720 € pour Creusot Défi 2000 pour 8 stagiaires de Blanzay, Le Creusot et Autun
- 90 € pour UFCV Rhône-Alpes pour 1 stagiaire de Gergy
- 90 € pour UFCV Bourgogne-Franche-Comté pour 1 stagiaire de Gergy

CULTURE

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

> CONVENTION PÉDAGOGIQUE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLUNISOIS, POUR LA MISE À DISPOSITION DU STUDIO DE DANSE À TITRE GRACIEUX.

Le volet danse du Schéma départemental des enseignements artistiques a pour objectifs de :

- contribuer à la structuration de l'enseignement de la danse,
- soutenir la qualité et le développement de sa pratique
- favoriser l'émergence de nouvelles esthétiques.

Pour ce faire, des projets artistiques fédérateurs pour les élèves et un accompagnement des professionnels sont mis en place, sous forme de marchés avec les compagnies intervenantes. Une session est proposée les 19 et 20 avril 2022 à Cluny, encadrée par la compagnie Alfred Alerte.

- Une convention est signée entre le Département de Saône-et-Loire et la Communauté de communes du Clunisois pour la mise à disposition gracieuse du studio de danse de l'école intercommunale de musique et de danse du Clunisois, pour cette action.

> FONDS D'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE : AIDE À LA CONSOLIDATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR MUSIQUES ACTUELLES À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA HAUTE-GROSNE.

Située en milieu rural, dans un contexte de faible dotation à la culture, l'école de musique de la Haute Grosne a peu de solutions financières. Grâce au soutien du Département et de la Région, l'école de musique de la Haute-Grosne a pu s'équiper en 2017-2018 d'un Espace musiques actuelles (EMA), comprenant une grande salle de répétition

insonorisée et un studio d'enregistrement. Ces espaces sont utilisés à la fois en interne et en prestations extérieures. À raison de 7 heures hebdomadaires, le poste de coordinateur constitue un réel appui technique en termes de dynamique de projets, de visibilité de l'école dans son territoire, d'inscription dans le paysage culturel local. Il met en place, anime et développe des projets en lien avec les partenaires locaux, en constituant un réel pilier de l'école pour laquelle la pratique collective est au cœur du projet pédagogique.

- Le Département attribue une subvention de 1 500 € à l'association école de musique de la Haute-Grosne au titre de l'aide à la consolidation de poste, qui sera renouvelée jusqu'en 2024 dans le cadre d'une convention entre le Département de Saône-et-Loire et l'association.





615 €

d'aide à la
programmation
artistique

LECTURE PUBLIQUE

AIDE À LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE « TADAM ! »

Le secteur des bibliothèques, en profonde mutation, cherche à s'adapter aux nouvelles pratiques culturelles des citoyens, et ainsi, répondre aux enjeux qui en découlent. Au-delà de leur mission historique de prêt, les bibliothèques sont désormais des lieux culturels vivants et inclusifs où les usagers ne sont plus seulement emprunteurs, mais aussi spectateurs, acteurs, etc.

Un dispositif d'aide à la programmation artistique dans les bibliothèques, intitulé « Tadam ! » a été voté en 2020 pour :

- la diffusion d'un catalogue bi-annuel de 10 propositions artistiques dans le domaine du spectacle vivant, dont le format est adapté aux contraintes d'une bibliothèque,

- le versement d'une aide financière aux bénéficiaires à hauteur de 50 % du coût (limité à 2 par an),
- l'accompagnement de la Direction de la lecture publique du Département au montage du projet pour les bibliothèques qui le souhaitent.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département octroie :

- 390 € pour le spectacle « L'art et la manière » - La scène du 3, 2^e K de figure le 19 avril 2022 à la médiathèque F. Giroud à Blanzy
- 225 € pour le spectacle « Conte dans ma besace » Compagnie Scènes en Seine le 23 avril 2022 à la salle des fêtes de Messey-sur-Grosne.

TERRITOIRES

> 9 000 € D'AIDE AUX ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Le Département inscrit annuellement des crédits destinés au financement d'actions en faveur de l'agriculture. Ce programme vise à apporter une aide aux organismes agricoles et para-agricoles qui assurent la promotion et le développement de l'agriculture départementale.

- 5 000 € pour l'association « Les Grands Jours de Bourgogne »
- 1 000 € pour l'Union des producteurs de vins « Mâcon » à Mâcon
- 3 000 € pour l'association « Journées des Plantes Rares au château de la Ferté » de Saint- Ambreuil

> CONVENTIONS D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC

Voie Verte - Communes de Saint-Marcel, Saint-Germain-du-Plain, Branges et Ouroux-sur-Saône

Suite à l'aménagement de la voie verte dénommée « la voie Bressane » reliant Savigny-en-Revermont à Chalon-sur-Saône, certaines communes traversées assurent l'entretien des espaces verts et la collecte des déchets assimilables aux déchets ménagers, sur le domaine public départemental par conventionnement avec le Département.

● Commune de Saint-Marcel

La commune de Saint-Marcel assure l'entretien des espaces verts situés en bordure de la salle communale « Le Réservoir » le long de l'itinéraire cyclable entre la rue Denis Papin jusqu'à la rue Robin ainsi que la collecte des déchets assimilables aux déchets ménagers.

● Commune de Saint-Germain-du-Plain

La commune de Saint-Germain-du-Plain assure l'entretien des espaces verts situés en bordure de la voie verte de part et d'autre de l'aire de pique-nique ainsi que la collecte des déchets assimilables aux déchets ménagers.

● Commune de Branges

La commune de Branges assure la collecte des déchets assimilables aux déchets ménagers sur la voie verte.

● Commune d'Ouroux-sur-Saône

La commune d'Ouroux-sur-Saône assure la collecte des déchets assimilables aux déchets ménagers sur la voie verte.

> AIDES AUX COMMUNES ET SIVU

Attribution des aides à l'investissement des CPI

Le Département est doté d'un « Service départemental d'incendie et de secours » (SDIS 71). Cependant, certaines collectivités ont souhaité conserver des Centres de première intervention (CPI) au nombre de 56 en 2021, qui dépendent de communes ou de Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU). Pour sécuriser le fonctionnement juridique et opérationnel de ces CPI, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif d'aides à l'investissement le 4 mars 2021.

Dans ce cadre, 3 demandes seront soutenues à hauteur de 641 €

- 21 € pour la commune d'Épervans
- 606 € pour la commune de La-Chapelle-Thècle
- 14 € pour la commune de Laizé

> HABITAT

161 480 € d'aides habitat durable

Le Département de Saône-et-Loire développe depuis de nombreuses années une politique en faveur de l'habitat et pour lutter contre la précarité énergétique :

- contrat local d'engagement (CLE) avec l'État
- programme « Habiter Mieux »
- programme d'intérêt général (PIG) « Bien vivre dans son logement ».

Depuis 2016, les aides sont attribuées sous conditions de ressources et leur montant dépend de la nature des travaux effectués.

Par ailleurs, le Plan environnement départemental voté en 2020 permet au plus grand nombre de Saône-et-Loiriens d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique et d'accéder notamment à la performance énergétique.

Le montant total des « Aides habitat durable » ne peut dépasser 2 000 € sur 2 ans pour un ménage.

247 dossiers présentés

- 192 dossiers relatifs à l'installation de systèmes de chauffage pour 116 600 €
- 46 dossiers relatifs à des travaux d'isolation pour 43 980 €
- 9 dossiers relatifs à des travaux annexes pour 900 €

263 599 € d'aide à l'amélioration de l'habitat privé

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, le Département intervient en faveur des propriétaires pour les aider à financer des travaux d'amélioration de l'habitat et d'économie d'énergie en complément de l'intervention de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Au titre du dispositif « Habiter mieux 71 »

- 135 000 € de subventions à 110 propriétaires occupants

Au titre du logement indigne, dégradé ou très dégradé.

- 80 173 € de subventions à 17 propriétaires occupants

Au titre du dispositif « Qualirénov'71 »

- 37 500 € de subventions à 9 propriétaires occupants

Au titre de l'Aide départementale à l'amélioration des logements conventionnés

- 10 926 € de subventions à 2 propriétaires bailleurs.

+ DE 425 000 €

d'aides à l'amélioration
de l'habitat



I DANS LES TERRITOIRES

CHAROLAIS-BRIONNAIS

> CESSIION D'UN BÂTIMENT DANS LA COMMUNE DE SEMUR-EN-BRIONNAIS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

Soucieux d'une gestion rigoureuse de son patrimoine immobilier, le Département s'est engagé dans une stratégie de cession des biens non essentiels à l'accomplissement de ses missions de service public. L'ancienne caserne de gendarmerie, située au 280 grande rue à Semur-en-Brionnais, fait partie de ces biens non essentiels.

Par courrier en date du 8 novembre 2021, la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais a informé le Département de son vif intérêt quant à l'acquisition de ce bâtiment.

Les locaux de l'ancienne gendarmerie offrent en effet de nombreux avantages, tant au niveau de leur implantation au centre du bourg que par leur surface et leur identification par les habitants ; autant d'atouts pour permettre à la comcom de concrétiser son projet de maison « France service ».

Ces biens ont été estimés le 16 octobre 2020 par les Domaines au prix de 173 000 €, avec une marge de plus ou moins 10 %.

- [Compte-tenu du marché de l'immobilier à Semur-en-Brionnais et du projet de la Communauté de communes, la cession de ce bâtiment de 640 m² composé de locaux administratifs et techniques + 6 grands logements est proposée au prix de 155 700 €.](#)

> CONVENTION DE DÉVELOPPEMENT DE BIBLIOTHÈQUES OPTION VIDÉOTHÈQUE COMMUNE D'IGUERANDE

En 2022, le Département continue de constituer un fonds de DVD de films, séries, documentaires, dessins animés, courts-métrages pour tout public. Le Département de Saône-et-Loire travaille avec la bibliothèque d'Iguerande pour déployer ce fonds, développer de nouveaux services pour la population, et diversifier leur offre de collections par la constitution d'un fonds de DVD.

- [Pour ce prêt des fonds de DVD à la bibliothèque d'Iguerande, une convention de développement de bibliothèque, option vidéothèque, est signée entre la commune et le Département.](#)

MÂCONNAIS/ TOURNUGEOIS/ CLUNISOIS

> LA CRÈCHE DES BLANCHETTES À MÂCON LABELLISÉE CRÈCHE À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE Convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire, Mâconnais Beaujolais Agglomération, la Ville de Mâcon, Pôle emploi, la Mission locale Aile Sud Bourgogne et la Préfecture de Saône-et-Loire

Le Département de Saône-et-Loire, l'État, Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA), la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Saône-et-Loire, la Ville de Mâcon, Pôle emploi, et Aile Sud Bourgogne ont décidé de s'unir pour labelliser la crèche des Blanchettes à Mâcon en crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).

Les crèches Avip réservent des places aux jeunes enfants de 0 à 3 ans dont les parents sont en recherche d'emploi (en particulier des parents éduquant seuls leurs enfants), en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement

social et professionnel intensif en vue de leur intégration durable sur le marché du travail.

Les partenaires partagent les objectifs suivants :

- soutenir l'accompagnement des parents vers un retour à l'emploi et faciliter l'exercice de leur parentalité,
- faciliter les démarches des parents pour l'accueil de leur enfant et les accompagner dans ce parcours tout en veillant à l'épanouissement des enfants,
- veiller au dynamisme, à la réactivité et à l'adaptabilité des partenaires qui gèrent le dispositif,
- agir dans le respect du fonctionnement du multi-accueil et/ ou des structures partenaires.

L'accompagnement est mis en œuvre dans les locaux de Pôle emploi ou des services partenaires, avec un conseiller Pôle emploi référent, un assistant social désigné par le Département et un agent du centre social.

La crèche des Blanchettes s'engage à :

- réserver 8 places pour ce dispositif,
- proposer 8 à 10 heures d'accueil par semaine dans un premier temps,
- adapter les modalités d'accueil de l'enfant aux besoins des parents et à l'évolution de leur situation,
- essayer de garantir une place d'accueil pérenne à l'enfant lorsque le parent bénéficiaire retrouve un emploi, correspondant à cette situation d'emploi, jusqu'à l'entrée de l'enfant en école maternelle (en cas d'impossibilité, la famille est accompagnée par l'équipe partenaires pour trouver un autre mode d'accueil).

- Sont éligibles les parents domiciliés dans le secteur des Blanchettes - Saint-Clément, et suivis dans le cadre du dispositif d'accompagnement global de Pôle emploi.

La personne doit être demandeuse, volontaire pour s'engager dans la démarche.

> GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON

Prix de vente d'un ouvrage

Le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson a publié en 2018 un ouvrage collectif sur les lieux et les paysages de son territoire, premier tome d'une collection intitulée « Les Cahiers de Solutré ». Le deuxième volume, en préparation, est consacré au vignoble de Pouilly-Fuissé.

Cet ouvrage contribue à une meilleure connaissance et à une valorisation du patrimoine matériel et immatériel du Grand Site de France, conformément aux engagements pris par le Département de Saône-et-

Loire dans le programme d'actions du Grand Site pour la période 2020- 2026.

- Prix public : 14,90 €
- Prix réduit pour les libraires et les structures partenaires : 11,90 €

> CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Évaluation de l'activité 2021 et détermination du financement pour l'année 2022

Dans le cadre des politiques départementales en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département poursuit le déploiement des Maisons locales de l'autonomie (MLA) dans son territoire. Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) participent à leur fonctionnement dans le cadre d'un partenariat renforcé.

Ainsi, le Département de Saône-et-Loire a renouvelé en 2021 les autorisations des Clic de Tournus et Cluny pour une durée de 15 ans et contractualisé avec les associations porteuses de ces Clic sur la base des objectifs négociés avec chacun d'eux.

Sur le fondement des dispositions révisées en 2021 par l'Assemblée départementale, **les conventions 2022 pour les Clic de Cluny et Tournus sont renouvelées.**

L'enveloppe globale est fixée à 123 497 € pour les Clic de Cluny et Tournus (+ 7 824 €)

- 35 217 € au titre de la mission d'accueil
- 27 519 € au titre de la mission de coordination
- 60 762 € au titre de l'évaluation et des situations à risque des personnes majeures.

BASSIN MINIER

> CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ DE SEVREY

Interventions conjointes Protection Maternelle et Infantile/Centre Médico-Psychologique du Creusot au sein de la Maison des parents du Creusot

À travers sa mission de Protection maternelle et infantile (PMI), le Département exerce un rôle de prévention dans le domaine de la santé, du développement et de l'éducation auprès des jeunes enfants, des parents et des femmes enceintes. Son rôle de chef de file en matière de prévention et de protection de l'enfance lui permet par ailleurs de coordonner et d'animer avec ses partenaires des actions de soutien à la parentalité. Le réseau professionnel autour de la petite enfance du Creusot, auquel participe la PMI, entre pleinement dans l'exercice de ces missions.

Une psychomotricienne du Centre médico-psychologique (CMP) du Creusot intervient aux côtés d'une

professionnelle de PMI à raison de 3 heures par mois à la Maison des parents du Creusot dans le cadre du réseau Petite-enfance. Ensemble, elles encadrent une action dénommée « À Petits Pas » dédiée à des groupes parents-enfants déjà suivis par la PMI, reçus en Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et/ou au CMP du Creusot.

Les objectifs de cette action sont :

- observer le nourrisson, l'enfant de manière à proposer une intervention précoce et thérapeutique des professionnelles en présence,
- proposer des entretiens mères-enfants à partir de ces observations pour soutenir, soigner, accompagner et orienter.

- Une convention de partenariat entérine le principe d'interventions pluridisciplinaires CMP/PMI, dénommées « À Petits pas » au sein de cette structure, financée à hauteur de 15 000 € par le Département.

BRESSE

> TRAVAUX AU CHÂTEAU DÉPARTEMENTAL DE PIERRE-DE-BRESSE

Conventions de financement

Dans le cadre de son programme de mise en valeur des sites culturels, le Département de Saône-et-Loire a engagé une opération importante au château départemental de Pierre-de-Bresse, protégé au titre des monuments historiques. Outre les grilles et le portail d'honneur, dont la restauration qui débutera au printemps fait l'objet d'une souscription avec la Fondation du patrimoine, l'édifice va bénéficier d'une mise en accessibilité partielle avec l'installation d'un ascenseur pour le public, la réfection de la cour d'honneur et celle de l'éclairage au sol extérieur.

Afin de dégager des espaces dans le corps central, l'étage du côté Nord va être aménagé en espaces de travail. La

mise en conformité électrique, le remplacement des réseaux de chauffage extérieurs et la création de réseaux en attente complètent le programme.

L'ensemble des travaux, débutés à la fin de l'année 2021 pour une durée de 14 mois, se chiffre à 2,8 M€.

Le Département peut bénéficier de deux aides de la Région :

- l'une de 4 860 € dans le cadre du Plan d'accélération d'investissement régional, pour les travaux de rénovation énergétique,
- l'autre au titre du dispositif Patrimoine - Grands sites patrimoniaux, pour les travaux de restauration de la grille d'honneur et d'accessibilité de la cour, à hauteur de 20% des coûts de maîtrise d'œuvre et de travaux.

AUTUNOIS-MORVAN

> VIABILITÉ HIVERNALE 2021/2024

Convention financière en dépense entre le Département de Saône-et-Loire et la commune d'Épinac

Chaque année, en anticipation des intempéries hivernales, les gestionnaires de voiries (Départements, intercommunalités, communes) ajustent leur dispositif de viabilité hivernale visant à rechercher le meilleur niveau de service et de praticabilité sur leurs réseaux routiers pour assurer la continuité du traitement dans la traversée des agglomérations par des routes départementales.

Pour garantir cette continuité du service hivernal en cohérence des moyens des collectivités concernées, la commune d'Épinac a proposé au Département de Saône-et-Loire d'effectuer le déneigement et le salage de certaines sections de routes départementales.

La commune d'Épinac s'engage à patrouiller sur le réseau pré-défini, à déclencher ou non les interventions de traitement hivernal si les conditions le requièrent et à tenir le Département de l'avancement des traitements engagés, de leurs démarrages et achèvements.

Le coût des agents et la mise à disposition de matériels s'élève à :

- 53 € TTC pour une heure d'intervention de 2 agents,
- 48 € TTC de forfait de mise à disposition de la saleuse par intervention,
- La commune refacturera le montant exact de l'achat du sel en transmettant au Département la facture idoine.



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labryère - Hôtel du Département -
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 07 85 11 87 78
Courriel : presse@saoneetloire71.fr
e.labryere@saoneetloire71.fr

